



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 188 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme du cours d'éthique et culture religieuse manque de précision, ce qui engendre une latitude énorme entre les établissements d'éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes offerts dans les écoles publiques du Québec, encore en septembre 2007, permettaient le choix d'un enseignement moral et religieux catholique, enseignement moral et religieux protestant ou enseignement moral (sans religion), chaque parent faisant le choix d'un de ces trois cours pour ses enfants au primaire et au secondaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'éthique et de culture religieuse n'est rien d'autre qu'un cours d'accommodements raisonnables;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec n'est pas qu'une somme de communautés unies par la Charte des droits et libertés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours fait la promotion du multiculturalisme et met de côté la culture québécoise;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous soussignés, demandons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de modifier, dans les meilleurs délais, le Régime pédagogique en vigueur dans les écoles du Québec de manière à abolir le cours d'éthique et culture religieuse aux niveaux secondaire et primaire. Cela en apportant les modifications nécessaires à la mise en place d'un nouveau cours pour récupérer les 50 heures engendrées par cette abolition.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

\_\_\_\_\_  
Danielle St-Amand, députée de Trois-Rivières

10 juin 2013

\_\_\_\_\_  
Date de signature de l'extrait